

Observation demat58

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 27/02/2019 à 08:34:11.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Ce projet est un désastre sur le plan écologique pour plusieurs raisons :

1) Le projet d'Avoriaz vendu aux propriétaires était le suivant : « Une montagne n'a pas d'angle droit, Avoriaz non plus. Les chalets et les immeubles avec leurs formes pyramidales, leurs balcons en éventail se fondent au décor formé par les montagnes environnantes. Les tavaillons en cèdre rouge du Liban y changent de teinte en fonction de l'ensoleillement. » L'implantation d'un gigantesque immeuble de béton et de verre va détruire l'architecture mimétique conçue par Monsieur Labro.

2) Le concept initial d'Avoriaz était également de répondre aux aspirations de clients d'Avoriaz de rompre avec l'environnement urbain en remplaçant les voitures par des traîneaux, le béton et le verre par du bois. Un immense immeuble de béton et de verre resterait à jamais comme une immense verrue au milieu d'une station conçue il y a 50 ans par des visionnaires.

3) Des travaux titanesques furent effectués pour enfouir la nouvelle gare d'arrivée du 3S afin de limiter l'impact sur l'environnement et ne laisser qu'un rez de chaussée en surface. Comment comptez vous nous convaincre, 3 ans après, qu'un immeuble prévoyant une hauteur allant jusqu'à 13 étages n'est pas une nuisance sur le plan environnemental.

4) Cet immeuble allant jusqu'à 13 étages va remplacer la vue sur la vallée et sur les sapins des immeubles Cedrela et Yucca par une vue sur un immeuble de béton et de verre qui n'est de toute évidence pas ce que nous étions venu chercher à Avoriaz lorsque nous y avons investi. Y a-t-il un fond prévu pour indemniser les victimes de cette nuisance et quels seraient les dommages et intérêts au m²